

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-07

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Votants : 14
Procurations : 3

REÇU LE :
19 FEV. 2018
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 26 janvier à 20 h 10, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/01/2018

Date d'affichage : 20/01/2018

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (1) : Fanny KUHNT

Absents avec Procuration (3) :

Raphaël GENZ a donné procuration à Jacques VU-VAN

Camille Haumont a donné pouvoir à Alain Garnier

Eva Bieth a donné pouvoir à Marie-Cécile Rivière

La séance est ouverte à 20 H 10

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Thierry TORRES est désigné pour remplir cette fonction.

**Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
08 janvier 2018**

Monsieur le Maire expose :

Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 08 janvier 2018 :

1. Vente de la maison du Peyrou
2. Annulation de la délibération n°2017-95 relative à l'approbation de la motion du S.M.D.E.A.
3. Motion du S.M.D.E.A.
4. Réglementation du marché de plein vent
5. Création de postes
6. Questions diverses

Mr le Maire demande à Mr Michel Andolfo de quitter la salle du conseil avant de procéder au vote.

Le point 6 a été retiré de l'ordre du jour.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 08 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'UNANIMITE** des membres présents et représentés (13) le procès-verbal de la séance du 08 janvier 2018.

A Serres Sur Arget, le 26 janvier 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



REÇU LE :

19 FEV. 2018

PREFECTURE FOIX

Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification